

Présentation par M. Dister des dossiers suivants : papeteries-grand étang, piscine-centre de fitness , la poste, potagers collectifs (Mme l'échevine Fransen), grand nettoyage de printemps.

Questions :

- *Le financement de la piscine* : plan financier avec emprunt à un taux bas (moins de 1%), + subsides région et province. L'exploitation de la piscine ne coutera pas à la commune, les frais de fonctionnement seront couverts par les rentrées du centre de fitness.
- *Le coût d'utilisation prohibitif du parking de la gare* : le parking n'est pas géré par la commune, celle-ci ne fixe donc pas le tarif. L'occupation actuelle assez faible de 1/3 de la capacité amènera sans doute une révision à la baisse du tarif afin d'augmenter le taux d'occupation et d'assurer la rentabilité.
- *La zone bleue autour de la gare* contraint l'usager à utiliser le parking : la zone bleue a été mise en place pour protéger les riverains des voitures ventouses et assurer leur tranquillité.
- *Extension du service de la navette TEC* : les boucles ne peuvent excéder 26 minutes sans perdre leur intérêt pratique et commercial. Du fait de l'encombrement du carrefour des Trois Colonnes, il n'est pas possible d'allonger le trajet actuellement. Solutions envisageables : bornes rétractables à l'entrée du Champ des Mottes, transport à la demande pour les quartiers non desservis par la navette (initiative communale). Prochainement (en juin), le collège présentera le concept de Smart Village. L'itinéraire cyclable vers la gare existe via le Champ des Mottes et l'avenue Solvay, mais comporte une traversée dangereuse de l'avenue Reine Astrid.
- *Potagers collectifs* : un bac par personne et par saison. Il existe des possibilités de développer le projet sur l'autres sites dans la commune.
- *Une plaque de rue* (av. Roi Baudouin) manque du côté de la rue de la Prison. (transmettre service travaux).
- *Les platanes causent des dégâts* aux trottoirs ainsi qu'aux canalisations d'égout : cette essence est inadaptée, une replantation d'arbres adéquats devra être envisagée. Les problèmes ponctuels peuvent être signalés et seront traités rapidement (service travaux : avenue Roi Baudouin, 7). Il faut noter qu'un élagage important peut stimuler la croissance des arbres.
- *Déjections canines* : la commune a engagé un agent-constatateur qui peut infliger des amendes allant jusqu'à 350 euros. Les chiens sont également tenus en laisse. La règle sera rappelée dans un prochain bulletin communal Des conflits ponctuels sont signalés entre propriétaires de chiens promeneurs. Il n'y a pas eu d'accord entre les riverains sur la possibilité de créer une zone limitée destinée à la divagation des chiens.
- *Un chemin nouveau dans la réserve* s'est créé par le passage régulier de promeneurs, il est demandé d'empêcher le passage sur ce chemin, afin de ne pas troubler la faune ni d'abimer la flore de la réserve. Une convention de gestion avec le DNF est en cours d'élaboration.
- *Stationnement sur les trottoirs et vitesse excessive* : les emplacements de stationnement ne sont pas marqués au sol parce que le quartier n'est pas en zone résidentielle. Il s'agit d'une question de respect des autres. La commune va interroger les services de la RW afin d'envisager le cas échéant la mise en zone résidentielle (zone 20) du quartier.

- *Chemin du Gros Tienne* : la vitesse excessive cause des dégâts aux biens (clôtures, plantations) et est source d'insécurité pour les usagers. Le conseiller en mobilité de la commune propose d'examiner la possibilité de poser des bordures hautes (voir avec service des travaux). La mise en sens unique est difficilement envisageable étant donné que la voirie est partagée avec les communes de Lasne et de Rixensart.
